



Bordeaux, le 25/04/2016

COMPTE RENDU CTL des 15 et 25 avril 2016

Demande de changement des horaires d'ouverture au public

Trésorerie de Villenave d'Ornon :

➤ La trésorerie sollicite la fermeture de l'accueil 2 après midi par semaine.

Alors que la direction locale vend les regroupements de trésorerie pour, entre autres, améliorer les conditions de travail des agents..., les collègues, comme c'est bizarre, rencontrent toujours autant de problèmes pour gérer leurs missions et l'accueil des usagers ... ! **Pour la CGT** ce n'est pas un scoop, ce qui est certain, quelle que soit la taille du poste, les missions d'accueil passent au second plan pour notre direction et les plages d'ouverture se réduisent comme peau de chagrin. Pour la direction, les aménagements d'horaires constituent une bouffée d'oxygène pour les collègues, sauf que si les collègues et les services sont en apnée, nos directions en sont les premières responsables !

VOTE : Contre : CGT - FO - SOL Abst: CFDT

Trésorerie de St Savin :

➤ La trésorerie sollicite la fermeture de l'accueil le vendredi. Les problèmes d'effectifs de cette trésorerie sont importants et nous avons rappelé la nécessité de pourvoir à ces vacances d'emplois autrement que par des renforts de l'EDR qui rapidement ne pourra plus répondre aux besoins. Que dire de plus, sinon notre éternel leitmotiv, les agents n'en sont pas responsables, mais les fermetures de l'accueil sont contre-productives pour notre réseau et le service public.

VOTE : Contre : CGT - FO - SOL Abst: CFDT

➤ Ces 2 projets ont été entérinés au CTL du 15 avril malgré la nouvelle opposition des syndicats.

Création du Service départemental de l'enregistrement (SDE)

Contexte : la mission de l'enregistrement relève actuellement en Gironde de 4 SIE, de 3 SIP-SIE et de 2 SPF. La DRFIP 33, pour répondre aux orientations données par la Direction Générale, privilégie la création d'un service départemental pour traiter la mission de l'enregistrement. Ce service sera situé à la Cité administrative.

=> 13 emplois proviendront de l'actuel service en charge de l'enregistrement au SIE de Bordeaux.

=> Au 1^{er} septembre 2016, dans le cadre du transfert de la relance amiable des successions des SIP au pôle enregistrement, 2 emplois y seront affectés. Enfin au 1^{er} septembre 2017, 7 emplois

seront transférés des SIE perdant la mission, vers le pôle.

Ce seront donc à terme 22 emplois cadres B et C qui seront affectés au SDE.

➤ **Pour la CGT** la création de ce service pose évidemment de nombreuses interrogations en termes de calibrage de la nouvelle entité, des emplois et effectifs mis à disposition, de l'archivage, de l'accueil et entre autres de la formation.

Même si la direction a présenté les éléments généraux liés à ce projet aux collègues du service concerné, il s'avère que l'information est restée plus que succincte et n'a pas répondu aux différents questionnements des agents.

Le service enregistrement fonctionne actuellement avec un déficit de 2 collègues. Nous avons réitéré nos craintes tant en matière d'effectifs, que de calibrage d'emplois. En effet le service va devoir faire face à l'arrivée de collègues qui ne maîtriseront pas forcément la mission, avec toutes les difficultés qu'induisent entre autre, la formation de ces collègues. Quant au calibrage des emplois, qu'en est-il de la prise en compte de la comptabilité ?

➤ **Pour la CGT**, un seul emploi semble vraiment insuffisant. La direction affirme que le nouveau module compta et la passerelle entre les applications FIDJI et MOREA devraient simplifier la saisie et alléger les tâches.... ! Quant à l'emploi de A + qui est actuellement en place dans le service actuel, la direction indique qu'il sera défini au moment opportun après le classement du service. A suivre....! Concernant la formation, réflexion en cours ! Concernant l'archivage de proximité et les nombreux problèmes induits, la direction est aussi en cours de réflexion, mais estime qu'il faut revoir

les processus de travail, et qu'il n'y a pas spécialement besoin d'archivage de proximité. Les agents apprécieront.... !

➤ **La CGT a enfin soulevé** les problèmes d'accueil et de confidentialité qui sont déjà criants pour ce service et les usagers. Aucun travaux ne pouvant être engagé avant le désamiantage du rez-de-chaussée de la cité, la CGT a demandé un report de la création de ce service au delà du désamiantage du socle. Pour la direction il n'est pas question de repousser ce projet.

Comme pour l'ensemble des projets soumis à ce CTL, la création de ce service montre la précipitation avec laquelle la direction veut engager ces restructurations. Sans vouloir caricaturer, on acte les projets et on réfléchit ensuite aux conséquences que ça aura pour les agents et les services.

VOTE : Contre à l'unanimité.

➤ **Lors du CTL du 25 avril**, en deuxième présentation, la direction n'a proposé aucune modification à ce projet et rappelé que les réflexions étaient en cours sur l'archivage comme sur les effectifs tant que les contraintes n'étaient pas connues !!

Le projet a été validé malgré l'opposition des organisations syndicales présentes.

Suppression de la 3^{ème} BDV :

➤ **Les élus CGT** étaient accompagnés d'un agent de la 3^{ème} BDV à titre d'expert. En effet, ce point **soumis au vote** révéla dès la préparation des anomalies non négligeables qui nous ont conduit à demander son report.

Or, dès l'ouverture de la séance, la direction annonça que ce point ne serait pas soumis au vote mais présenté seulement en point d'information....Comme le disait Monsieur CYCLOPEDE : « Etonnant, non ??? »

La direction a assuré que la suppression de cette brigade n'avait rien de personnel, ni par rapport au chef de service ni par rapport aux collègues. Il est de notre devoir de relater cela... !

La DRFiP annonce qu'elle va rencontrer les agents....enfin ! En effet le changement est prévu pour le 1^{er} septembre 2017.

Grande innovation dans notre direction : La DRFiP 33 anticipe les suppressions d'emplois !!!! Non satisfaite du nombre insupportable subi déjà, elle anticipe !! explication de texte....

La 3BDV est composée au 1^{er} janvier 2016 d'un effectif de 9 agents. Or dans le cadre du PLF 2016, entériné par le CTL de décembre 2015...en l'absence des élus du personnel, 1 emploi est supprimé le 1^{er} septembre 2016. Donc reste 8 !

Or les documents présentés au CTL du 15/04/2017 indiquent que 6 emplois sont transférés dans les autres brigades... D'où surprise et question des élus CGT ????

La direction répond que les 2 emplois (non transférés) sont en fait supprimés à effet du 1^{er} septembre 2017 dans le cadre du PLF 2017 !!!!

Non, pas de coquille de notre part, vous avez bien lu ... **PLF 2017** !!! Nous rappelons que le CTR (au niveau national) et le CTL (au niveau local) traitant ce sujet ont lieu en fin d'année 2016 !! La DRFiP entérine donc dans ses projets des suppressions qui ne sont pas encore prévus et qui n'ont fait l'objet d'aucun dialogue social, chacun appréciera !!!! La DG et le juge du Tribunal administratif pourraient eux aussi apprécier !!!

➤ Ce point doit être présenté pour avis dans un prochain CTL, nous ne doutons pas que la direction reverra sa copie... Par courtoisie, les élus CGT n'ont pas donné une note à cet exposé !!!!

Fusion du SPF Bordeaux 3 et Lesparre

La direction envisage à terme de fusionner le Service de Publicité foncière de Bordeaux 3 et celui de Lesparre. En préalable, à compter du 1/02/2014 le siège du SPF de Lesparre sera placé à Bordeaux sous l'autorité du responsable de Bordeaux 3. En fin d'année 2016, les agents de Lesparre expérimenteront le travail à distance pour la publicité foncière.

➤ **Les élus CGT** ont demandé les raisons pour lesquelles le SPF 3 avait été choisi ? Tout naturellement, la direction répond : « On mutualise les moyens et on renforce le SPF 3 pour pallier le retard »

Vous avez bien lu !! Les agents de Lesparre, service absorbé car effectif trop réduit, (dixit DRFiP 33) arrivent avec leur mission et en plus vont permettre de pallier le retard d'un, voire du plus gros service de publicité foncière de France !!!

Absolument pas convaincus par ces prétextes inacceptables et le mot est faible...nous avons évoqué plutôt le SPF 1 dont le secteur géographique est concordant avec celui des missions exercées par le SPF de Lesparre et demandé s'il y avait une raison ??

- Réponse de la direction : « Vous pensez à la fusion des SPF 1 et SPF 2 ?

- Réponse des élus CGT : Nous non, par contre c'est vous qui en parlez... !!

➤ **Pour la CGT**, les conditions de mise en place et de fusion ne garantissent aujourd'hui rien pour les agents. Quand la viabilité du travail à distance n'existera plus, quelles seront les garanties dont bénéficieront les agents de conserver leur mission et leur affectation ? Nous avons exigé que soient précisées toutes les garanties dont bénéficieront les agents aujourd'hui et à terme...

VOTE : CONTRE unanime.

Ce point est représenté au CTL du 25/04/2016.

CTL du 25/04/2016 :

Alors qu'aucun document nouveau n'est présenté lors de cette 2^{ème} séance, la direction revient sur la date de mise en place et annonce (fait nouveau) qu'en fait, la fusion de l'application fidgi induira le transfert des emplois de Lesparre à Bordeaux. La fusion de l'application devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2017. La date de transfert des emplois a donc été posée à la direction générale et la DRFiP est en attente de réponse.

Cet élément nouveau est intervenu après le 15/04, mais la direction n'a pas cru devoir en informer les élus avant le CTL du 25/04. Ce fait n'est pas dérisoire car il remet en cause ce qui avait été annoncé en première séance sur la durée de la période de travail à distance qui n'était considérée viable qu'à effectif suffisant (2 minimum). Or, le discours aujourd'hui est totalement différent et remet en question les engagements pris par la direction locale lors du précédent CTL. La viabilité du travail à distance n'est plus liée au nombre d'agents exerçant la mission sur Lesparre mais sur l'exercice de la mission elle-même (Fidgi).

➤ **Les élus CGT** ont dénoncé le peu d'intérêt porté aux personnels, l'absence totale de visibilité des garanties réelles qui seront accordées aux agents concernés. De ce que

nous avons compris, car les expressions de la Direction sont tellement diverses et variées voire contradictoires, il s'avère que : les agents qui opteront le 1/02/2017 pour continuer à exercer la mission sur Lesparre en travail à distance seront concernés par le transfert des emplois sur Bordeaux. La date de ce transfert sur Bordeaux est conditionnée par la fusion de la base Fidgi qui doit intervenir (nous le répétons) fin d'année 2017. On peut donc en conclure que les collègues de Lesparre souhaitant conserver leur mission devront changer de RAN.

➤ **La CGT sera hyper attentive** sur la qualité du dialogue social de la direction envers les agents concernés à Lesparre et que la nature et le respect de toutes les garanties seront respectés.

Fusion des SIE Bx Centre / Bx amont et fusion des SIE Pessac/Talence

Après avoir récemment acté la fusion des SIE Bordeaux Nord Est et Bordeaux Sud Est, notre DRFiP accélère le resserrement du réseau dédié aux professionnels en proposant au vote deux autres fusions de SIE.

➤ **Ces fusions sont certes des fusions de SIE situés sur même site, ce qui pourrait donner une impression de moindre dégât mais nous ne sommes pas dupes : comme au niveau national, elles ne sont que les premières étapes d'une future centralisation départementale de l'ensemble des SIE accompagnée des suppressions d'emplois qui s'y rattachent.**

Nous rappelons que la CGT est bien évidemment opposée à toutes ses restructurations. Nous revendiquons depuis des années le maintien d'un service de proximité de pleine compétence.

Cependant, et vu la logique implacable dans laquelle semble avoir basculé notre administration, **la CGT a de nouveau pour les collègues concernés :**

- Dénoncé l'information tardive des collègues en les privant ainsi de leur droit à mutation nationale et demandé que la RH se rende dans les services afin d'exposer de manière concrète les priorités locales auxquelles ses collègues ont droit.
- Émis des doutes quant au bon calibrage des services : notamment pour le SIE Bordeaux centre qui va récupérer le suivi des 420 dossiers de paiements différés fractionnés.
- Exigé les effectifs nécessaires au bon exercice des missions : en effet certains SIE souffrent déjà de vacances d'emplois, c'est le cas par exemple du SIE Bordeaux Amont.
- Dénoncé l'opacité du projet d'accueil commun des SIE du RDC qui a pourtant un impact direct sur celui des services en étage ainsi que le sous dimensionnement des bureaux d'accueil sur rendez-vous des étages (par exemple pour Bordeaux Amont).
- Alerté la Direction sur des espaces d'archivage mal dimensionnés.
- Condamné de nouveau le fait que certains services vont devoir subir deux déménagements en l'espace de trois mois puisque la Direction devant son incohérence de calendrier et sa précipitation, n'a trouvé qu'une seule solution : un double déménagement avec l'utilisation des étages tampons. C'est bien connu les collègues n'ont que ça à faire en SIE entre septembre et janvier...les collègues apprécieront... !

Évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (SCRA)

Une réforme nationale modifie les modalités de contrôle de la contribution pour l'audiovisuel public. Aujourd'hui exercée en totalité au niveau des départements par un service de la Direction : Service de contrôle de la redevance audiovisuelle (SCRA).

Ainsi, le contrôle sur pièces des particuliers sera transféré dans son intégralité au Pôle de la redevance de Toulouse (POLRE) et le contrôle des professionnels sera désormais rattaché au PCE de Bordeaux.

➤ **La DG préconisait une mise en place au 1^{er} février 2017, la DRFIP estimant cette date trop précipitée modifiera l'organisation au 1^{er} septembre 2016. Comme quoi quand ils veulent, ils peuvent !**

Le calibrage voulu par la Direction sur le nouveau service aurait pu s'intituler « comme la neige je fonds au soleil » puisque le TAGERFIP de ce dernier passait de : 1A, 3B et 2 C à 1B et 2C.

➤ La Direction justifiait ces « oublis » par une suppression d'emploi B en 2016 et un redéploiement d'un B en Direction. Bien sûr, **les élus CGT ont dès la première présentation dénoncé ce sous calibrage** et, miracle, enfin un projet modifié entre la première et la seconde présentation puisque finalement l'emploi de A suivra la mission. Comme quoi cela aussi **quand ils veulent, ils peuvent !**

Nous avons également alerté la Direction sur les problèmes d'effectifs (un départ à la retraite en avril et deux entre 2017 et 2018).

➤ Nous avons relayé les inquiétudes des agents quant au contour précis de leurs nouvelles missions et celle du pôle. La seule réponse apportée a été, « qu'à un an et demi du projet, on a le temps pour les questions métier » !! Nous contestons cette vision puisque ces soi-disant questions « métier » ont des conséquences directes sur le calibrage des

emplois du service et donc sur les conditions de travail des agents.

➤ De plus, **la CGT a demandé** des précisions sur le régime indemnitaire de ces agents qui touchent actuellement deux ACF spécifiques à leur mission. En effet, la note de février dit juste que les agents conservent leur régime indemnitaire sans plus de détails, la Direction locale n'a pas été en mesure de nous fournir plus de précision et s'est abritée derrière la future parution d'une note en septembre sur le sujet. Ce qui est sûr c'est que les agents qui seront mutés en PCE et exerceront cette mission ne les toucheront pas !

➤ Enfin, il a été précisé que les agents de cette cellule « SCRA » pourraient, en sus de leur mission initiale, faire de la programmation et du recouvrement au sein du PCE en synergie avec leur mission.

Rapprochement SIP/CDIFCENON

➤ Comme pour la suppression de la 3^{ème} brigade, ce point initialement prévu en point soumis au vote est annoncé en début de séance comme point pour information.

En Gironde, seuls 4 SIP ne sont pas rapprochés des missions foncières. La DG a donné son aval pour que la direction termine les rapprochements. La départementalisation de la base Majic permet ce rapprochement. **La CGT a attiré l'attention de la direction sur les conditions de mises en œuvre** de ce rapprochement et sur la nécessité de veiller à la continuité des missions cadastrales. Affaire à suivre ...de très près...

BOP

➤ La direction a fait un rapide bilan du budget 2015 et une toute aussi rapide présentation du budget 2016, en précisant que les principaux postes d'économie sur lesquels on peut agir sont, l'affranchissement, et en renouvelant des marchés plus favorables tels que les télécom, les transports de fond et le nettoyage.

Pour 2016 la direction précise qu'il faut privilégier les dépenses informatiques pour continuer les

efforts de remplacement des écrans notamment, et acheter du mobilier.

Elle rappelle que la dotation initiale est légèrement supérieure à 2015, ce qui n'implique pas une hausse du budget car les dotations complémentaires peuvent être en baisse.

Une demande d'abondement des crédits d'auxiliaire (15 mois) a été réclamée.

➤ **Pour la CGT**, même si la direction locale n'est pas responsable des marchés passés au niveau national, il n'en demeure pas moins que la réduction des coûts ne répond plus ou mal aux attentes des agents en matière de nettoyage des locaux. La dégradation du service rendu ne doit cependant pas être imputée aux personnels de ménage qui sont de moins en moins nombreux pour effectuer leur travail.

Questions Diverses

Evolution des A+

➤ Lors du CTL du 30 mars, Le Directeur nous a annoncé que la Direction Générale a fixé à la DRFIP 33 un effectif cible pour les A+ (IP, AFIPA, AFIP, IDIV CN et HC hors comptables et expert) de 18..., à atteindre en trois ans. Interloqués par le chiffre, **les élus CGT ont donc demandé** à combien allait s'élever le surnombre de A+. La Direction n'a ni su répondre à cette question ni été en capacité de nous donner les « emplois tagerfip » des A+.

➤ Devant ce flou plus qu'artistique, les élus CGT ont interrogé la Direction sur le sujet lors du CTL du 15 avril. Quelle ne fut pas notre surprise quand cette dernière nous a affirmé que les A+ concernés par l'effectif cible fixé par la DG étaient seulement les IDIV affectés en Direction en comptabilisant les IDIV experts (qui sont au nombre de 7). On nous a précisé que ce nouveau périmètre laisserait apparaître un surnombre de 15 à 20 A+. Nous vous laissons imaginer à combien se serait élevé ce dernier si l'ensemble des A+ avait été concernés.... !

PIE :

➤ Suite à la réforme territoriale, un renforcement probable de la mission de la Politique Immobilière de l'Etat (actuellement composée d'un Directeur et d'un A+) avait été annoncé. Les élus CGT ont interpellés la Direction suite à l'envoi d'un courriel d'appels à candidatures en ce sens, afin d'obtenir des informations sur le nombre de postes à pourvoir et les grades qui s'y rattachent.

➤ La Direction a confirmé la nécessité de renforcer cette mission suite à l'extension de son périmètre. Pour l'instant, un seul poste est à pourvoir (le grade n'étant pas encore déterminé) mais la cellule pourra à nouveau être étoffée si la montée en charge de cette mission le nécessite.

Centre CSRH :

➤ Nous en avons profité pour venir aux nouvelles concernant la candidature de notre Direction à la création d'un CSRH (régionalisation des services RH).

La Direction nous a informé que rien de neuf n'était intervenu mais que notre candidature était toujours valide et ne verrait des évolutions qu'en 2018.

Centres Renseignements Téléphoniques :

Les élus CGT ont alerté la Direction sur l'absence de casques des CRT notamment celui de la cité. La Direction a justifié cette absence par une évolution de l'autocom qui a rendu caduque le stock existant.

Même si cette campagne CRT pourrait être la dernière de Gironde (lire ci-contre), elle s'est engagée à commander de manière urgente un nombre de casques nécessaires.

Centre de Contact

➤ Suite à l'annonce par notre Directeur à la fin du CTL du 15 avril que la candidature de la Gironde a été retenue pour rentrer dans le périmètre d'un centre de contact, les élus CGT ont demandé des précisions.

Le Directeur a confirmé que les appels et courriels de l'ensemble des services de Gironde traitant de l'imposition des particuliers seront rattachés à un centre de contacts (sur Valence ou Carcassonne) dès la prochaine campagne de taxe d'habitation.

➤ Les coordonnées de ce centre seront inscrites sur les avis d'imposition. Ainsi, il devrait traiter la totalité des demandes de renseignements, les demandes de délais, les CRT et les contentieux simples.

Des nébuleuses perdurent sur les contours des missions prises en charge par ce centre, notre Direction devrait être conviée à une réunion sur Paris prochainement dans le but d'obtenir plus de détails.

➤ Le directeur s'est montré rassurant en nous certifiant que le Directeur Général avait promis qu'aucune suppression d'emplois impacterait notre département à ce titre pour la première année.. ! Les collègues apprécieront la courte durée de l'engagement et liront entre les lignes pour les années suivantes !

Comme vous pouvez le constater, les comptes rendus des élus CGT sont le reflet des débats, longs et détaillés. Aussi, nous imprimons de moins en moins de papier. De ce fait, afin de ne pas être déconnectés de l'information et de l'évolution continue de nos services, nous vous invitons à vous abonner à la liste de diffusion de la CGT. Il vous suffit pour cela de nous envoyer un message sur la balf cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr Les comptes rendus et informations vous seront directement transmis par mail.

Les élus CGT : Aurélie FERNANDEZ - Thierry VEYSSIERES - Yves SANCHEZ - Myriam DOLEU